

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du mercredi 12 mai 2021.

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Aymar de CAMAS, Maire de Cortevaix.

Présents : Madame Ghislaine ALLEX, Madame Martine COURTOIS, Monsieur Aymar DE CAMAS, Monsieur Joffrey GALLAND, Madame Dominique LANZA, Monsieur Ludovic LEGUA-HARDEL, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : Madame FERNANDEZ Laëtitia par Madame ALLEX Ghislaine, Madame HEITZMANN Evelyne par Monsieur GALLAND Joffrey.

Absents : /

Secrétaire de séance : Monsieur MERCIER Noë.

Le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

Informations :

Concernant le projet Cure

Le Maire informe le conseil municipal du jugement rendu par le tribunal administratif concernant le « collectif contre la MAM » :

- Les travaux sont autorisés à continuer
- Les requérants déboutés doivent verser 1500 € d'indemnités à la commune au titre de l'irrecevabilité de leur action auprès du tribunal administratif.

Par ailleurs, M. le Maire informe les conseillers du montant de 5 500 € engagé par la commune depuis la requête déposée par le collectif auprès du Tribunal Administratif de Dijon.

M. LEGUA-HARDEL interpelle M. le Maire et la Commission Communication concernant la publication des noms des membres du « collectif contre la MAM » dans l'affichage public et la publication sur le site internet communal du jugement rendu par le tribunal administratif. Le conseiller s'interroge sur l'autorisation de divulgation des noms des condamnés dans le libellé des décisions du TA. L. LEGUA-HARDEL fait valoir que sans autorisation explicite la commission communication doit procéder immédiatement à l'anonymisation des noms sur ces différents médias. M. le Maire prend note de ces demandes et rappelle la large médiatisation des membres du collectif avant le jugement du TA. (Il fait retirer le jugement du site et des panneaux affichage dès le jeudi 13 mai -NDRL).

Mme ALLEX demande aussi des informations concernant la demande de subvention EFFILOGIS. M. le Maire et le premier adjoint informent le conseil que le résultat devrait être connu durant la première quinzaine de juin.

Par ailleurs, lors du prochain conseil, une présentation particulière sur le projet du Parc de la Cure sera réalisée pour les conseillers, notamment concernant le bonus écologique au titre de la subvention EFFILOGIS. M. MONTEL remarque toutefois que ce projet ne figurera pas dans les actions prévues pour 2021, mais 2022 au mieux.

Mme ALLEX fait remarquer qu'il n'y a pas eu de délibération du conseil concernant le projet du parc et se plaint du manque d'informations. M. MONTEL lui répond qu'à ce stade du projet, il n'est pas nécessaire d'avoir de délibération qui n'interviendrait qu'en cas d'engagement de frais. Le maire rappelle à ce titre ses compétences qui le prévalent d'une marge de manœuvre pour engager des frais en urgence. Concernant le budget prévisionnel de ce projet, M. MONTEL et M. le Maire rappellent que la première mouture ne correspond qu'à un estimatif réalisé rapidement et dont la vocation est de répondre aux opportunités de subvention, en prenant en compte les délais très courts avec lesquels il a fallu composer. A ce stade 3 500€ ont été engagés au titre du mémoire de diagnostic de l'écologue nécessaire aux différents dossiers de subvention, et en amont de tout projet d'aménagement.

M. LEGUA-HARDEL interroge concernant la portée de la mission de l'ingénieur écologue, il déplore que le devis de l'écologue demandé suite au C.M. d'avril, ne lui ait pas été fourni. Il renouvelle sa demande d'information par rapport au projet du parc de la Cure. Mr le Maire propose une visite de la Cure et qu'un exposé soit effectué sur la proposition d'aménagement par Noé MERCIER.

Élections régionales et départementales

Le maire rappelle les informations transmises aux conseillers et pour lesquelles il n'a pas eu de retour de la part de chacun. Il demande aux conseillers plus de réactivité. Il énonce les besoins organisationnels des scrutins. Il rappelle également les dispositions particulières concernant la vaccination des conseillers ou la présentation d'un test PCR négatif 48h avant afin d'assister aux scrutins en tant qu'assesseurs.

Location d'une parcelle communale

Mr le Maire propose qu'une convention soit établie avec Mr Alexandre CHAPEAU pour mettre à disposition la parcelle communale B 330 derrière le jardin de l'agence postale. Il lui serait demandé qu'il l'entretienne et la valorise en vue des semis pour le fleurissement de la commune l'année prochaine.

Portail de l'école de Mont

Le portail d'origine du logement a été rénové (sablage, découpe, traitement) et replacé entre les piliers par l'entreprise Thielland, comme l'avait recommandé la commission des bâtiments. Mille euros ont été engagés en urgence pour des raisons de sécurité, les locataires ayant un enfant en bas âge.

Fleurissement

La commission a procédé au nettoyage des différents points de fleurissement. Des vivaces seront privilégiées pour un moindre entretien. Un atelier bouturage de rosiers sera réalisé à l'automne, animé par Mme Martine COURTOIS et M. BOITARD.

Questions diverses

- Pour la cérémonie patriotique du 8 mai, Mr le Maire déplore les effectifs clairsemés des conseillers. Le Maire rappelle solennellement le devoir de mémoire qui incombe aux élus, notamment lors de cette cérémonie 2021 fermée au public.
- Le Maire rappelle le texte du ministère de l'intérieur concernant l'état d'urgence climatique et pour lequel Cortevaix figure au titre des communes sinistrées.
- Un arbre est tombé à Confrançon sur la place. Aucun dégât n'est à déplorer.
- Une période d'essai est engagée avec un agent technicien pour l'entretien divers des espaces et petites infrastructures communales (par Travail et Services). Mme HEITZMANN est chargée de lui donner ses missions hebdomadaires. Il travaillera à raison de 7h par semaine.

Délibérations :

1. Don association 2021 "Comité des fêtes" (DE 2021 030)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite à la demande écrite d'une subvention de la part de l'association "Comité des fêtes",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve, le versement d'une subvention d'un montant de 150 € au comité des fêtes de Cortevaix,

- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ Approuvé à l'unanimité.

2. Don association 2021 Ste chasse "La Saint Hubert" (DE 2021 031)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite à la demande écrite d'une subvention de la part de la société de chasse de Cortevaix "La Saint Hubert", il a été demandé au Conseil de voter une subvention de 200 €. Mme G. ALLEX demande la raison pour laquelle le montant attribué à la société de chasse n'est pas identique à celui versé à l'association Patrimoine de Cortevaix. Elle évoque à ce titre la gestion des ragondins dans la lagune. Mr le Maire lui répond que la société de chasse ne s'en occupe plus. Par ailleurs, il rappelle le montant moindre de la dotation sous le mandat précédent et que la subvention de l'association Patrimoine de Cortevaix reste quant à elle inchangée par rapport à 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve, le versement d'une subvention de 200 € à la société de chasse de Cortevaix "La Saint Hubert" ,

- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ Approuvé par 10 voix POUR et 1 voix ABSTENTION (D. LANZA).

3. Don association 2021 "Patrimoine de Cortevaix" (DE 2021 032)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite à la demande d'une subvention écrite de la part de l'association Patrimoine de Cortevaix,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le versement d'une subvention de 300 € à l'association Patrimoine de Cortevaix ,

- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ Approuvé par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (G. ALLEX- L. FERNANDEZ).

4. P.L.U.I.

Une discussion a été engagée par les membres du conseil mais celle-ci a été ajournée afin de pouvoir approfondir les différents arguments. Le conseil devra se prononcer lors de la prochaine réunion qui aura lieu dans la première quinzaine de Juin.

5. D.M. Vote de crédits supplémentaires - Cortevaix (DE 2021 033)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rembourser l'acompte de la subvention A.A.P.2016 suite au non démarrage des travaux dans les délais impartis. Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1323	Subv. non transf. Départements	10325.00	
1323 - 211	Subv. non transf. Départements		10325.00
		TOTAL :	10325.00
		10325.00	10325.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

→ Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 20h20.

Remarques, observations, commentaires

Emargements des personnes présentes